



Conseil européen

**Bruxelles, le 25 mai 2021
(OR. en)**

EUCO 5/21

**CO EUR 3
CONCL 3**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion extraordinaire du Conseil européen (24 et 25 mai 2021) – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

I. COVID-19

1. Le rythme des vaccinations, qui s'est accéléré dans toute l'UE, devrait être maintenu. Cette évolution, parallèlement à l'amélioration de la situation épidémiologique en général, va permettre une réouverture progressive de nos sociétés. Néanmoins, nous devons rester vigilants face à l'émergence et à la propagation de variants et prendre des mesures en tant que de besoin. Les travaux en cours visant à accroître la production de vaccins et à garantir un approvisionnement adéquat dans l'ensemble de l'UE joueront un rôle essentiel à cet égard.
2. Il convient de poursuivre les efforts en vue d'assurer une approche coordonnée avant l'été. Dans ce contexte, le Conseil européen salue l'accord intervenu sur le certificat COVID numérique de l'UE et demande qu'il soit mis en place à bref délai. Il appelle ensuite, en vue de faciliter la libre circulation dans l'UE, à une révision d'ici la mi-juin de la recommandation du Conseil relative aux déplacements au sein de l'UE. Il se félicite de la révision de la recommandation du Conseil relative aux déplacements non essentiels vers l'UE.
3. Seule une riposte globale, à l'échelle mondiale, permettra de contenir les répercussions de la pandémie. L'UE est le premier exportateur de vaccins contre la COVID-19 vers le reste du monde et continuera d'œuvrer à l'accroissement des capacités mondiales de production de vaccins afin de répondre aux besoins mondiaux. Le Conseil européen demande que les travaux visant à garantir un accès mondial équitable aux vaccins contre la COVID-19 soient intensifiés et soutient le rôle moteur joué par le mécanisme COVAX à cet effet. L'UE et ses États membres sont déterminés à accélérer le partage de vaccins afin de soutenir les pays qui en ont besoin, l'objectif étant de faire don d'au moins 100 millions de doses d'ici la fin de l'année, ainsi qu'à aider à la mise en place de capacités de production locales, conformément à la déclaration de Rome du sommet mondial sur la santé.

II. CHANGEMENT CLIMATIQUE

4. Le Conseil européen rappelle ses conclusions des 10 et 11 décembre 2020. Il se félicite de l'accord auquel les colégislateurs sont parvenus sur la loi européenne sur le climat.
5. Le Conseil européen invite la Commission à présenter rapidement son ensemble de mesures législatives, accompagné d'un examen approfondi de l'impact environnemental, économique et social au niveau des États membres.
6. L'UE se félicite de l'engagement renouvelé des États-Unis en faveur de l'accord de Paris. L'UE souligne qu'elle est disposée à tirer parti de la dynamique mondiale et appelle ses partenaires internationaux, en particulier les membres du G20, à accroître leur niveau d'ambition avant la tenue de la réunion de la COP 26 à Glasgow.
7. Le Conseil européen reviendra sur cette question en temps voulu après que la Commission aura présenté ses propositions.

III. BIELORUSSIE

8. Le Conseil européen condamne fermement l'atterrissage forcé du vol Ryanair à Minsk, en Biélorussie, le 23 mai 2021, au préjudice de la sécurité aérienne, ainsi que la détention par les autorités biélorusses du journaliste Raman Pratashevitch et de Sofia Sapega.
9. Le Conseil européen:
 - exige que Raman Pratashevitch et Sofia Sapega soient immédiatement libérés, et que leur liberté de circulation soit garantie;
 - demande à l'Organisation de l'aviation civile internationale d'enquêter d'urgence sur cet incident sans précédent et inadmissible;
 - invite le Conseil à adopter le plus tôt possible des mesures restrictives à l'encontre de personnes et entités supplémentaires, sur la base des cadres de sanctions pertinents;

- demande au Conseil d'adopter de nouvelles sanctions économiques ciblées, et invite le haut représentant et la Commission à soumettre sans tarder des propositions à cette fin;
- demande à tous les transporteurs établis dans l'UE d'éviter le survol de la Biélorussie;
- demande au Conseil d'adopter les mesures nécessaires pour interdire le survol de l'espace aérien de l'UE par les compagnies aériennes biélorusses et empêcher l'accès aux aéroports de l'UE pour les vols opérés par ces compagnies;
- exprime sa solidarité avec la Lettonie à la suite de l'expulsion injustifiée de diplomates lettons.

10. Le Conseil européen restera saisi de cette question.

IV. RUSSIE

11. Le Conseil européen a tenu un débat stratégique sur la Russie.
12. Il condamne les activités russes illégales, provocatrices et déstabilisatrices à l'encontre de l'UE, de ses États membres et au-delà. Il réaffirme l'unité et la solidarité de l'UE face à de tels actes ainsi que son soutien aux partenaires d'Europe orientale.
13. Le Conseil européen exprime sa solidarité vis-à-vis de la République tchèque et soutient les mesures qu'elle a prises.
14. Le Conseil européen réaffirme son attachement aux cinq principes qui régissent la politique de l'UE à l'égard de la Russie. Il invite le haut représentant et la Commission à présenter un rapport avec des options stratégiques sur les relations entre l'UE et la Russie, conformément à ces principes, en vue de sa réunion de juin 2021.
15. L'UE continuera la coordination avec les partenaires partageant les mêmes valeurs.

V. **ROYAUME-UNI**

16. Le Conseil européen se félicite de l'entrée en vigueur de l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni le 1^{er} mai 2021. Cet accord, conjointement avec l'accord de retrait et ses protocoles, constitue le cadre de nos relations avec le Royaume-Uni. Il convient que ces deux accords soient mis en œuvre intégralement et de manière effective et que leurs structures de gouvernance soient rendues opérationnelles.
17. Les deux accords permettent à l'UE d'avoir un partenariat aussi étroit que possible avec le Royaume-Uni, tout en reconnaissant qu'un État non-membre de l'UE ne saurait bénéficier des mêmes avantages qu'un État membre et que les relations doivent reposer à tout moment sur un équilibre entre droits et obligations. Les relations avec le Royaume-Uni devraient demeurer mutuellement avantageuses et ne peuvent en aucun cas porter atteinte à l'intégrité du marché unique, à l'union douanière ou à l'autonomie décisionnelle de l'UE. Le Conseil européen appelle le Royaume-Uni à respecter le principe de non-discrimination entre les États membres.
18. Le Conseil européen invite la Commission à poursuivre ses efforts pour assurer la mise en œuvre intégrale des accords, notamment dans les domaines des droits des citoyens de l'UE, de la pêche et de l'égalité des conditions de concurrence, en faisant pleinement usage des instruments prévus par les accords, en se coordonnant de façon continue et en dialoguant de manière permanente avec le Conseil et ses instances préparatoires, conformément à la pratique établie.
19. Le Conseil européen restera saisi de la question et l'UE continuera de se montrer unie dans les relations qu'elle entretient avec le Royaume-Uni.

VI. PROCHE-ORIENT

20. Nous nous félicitons du cessez-le-feu, qui devrait mettre un terme à la violence. L'UE continuera de collaborer avec ses partenaires internationaux en vue de relancer un processus politique. L'UE réaffirme qu'elle est fermement attachée à la solution fondée sur la coexistence de deux États.

VII. MALI

21. Le Conseil européen s'associe à la déclaration de la CEDEAO et de l'Union africaine; il condamne avec fermeté l'enlèvement du président de transition du Mali et du Premier ministre et appelle à leur libération immédiate.
22. L'Union européenne est prête à envisager des mesures ciblées à l'encontre des dirigeants politiques et militaires faisant obstruction à la transition au Mali.
-